

Shefford, Québec.
Le 4 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 4 avril 2017.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Pierre Martin et Éric Chagnon.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est aussi présente.

Les conseillers Jérôme Ostiguy et Michael Vautour sont absents.

MOMENT DE SILENCE

2017-04-44

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents d'ouvrir la présente séance.

2017-04-45

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

6. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 6.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 6.2 Sujets particuliers :
7. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 7.2.2 Demandes de dérogation mineure n° 2017-03, 04 et 05
 - 7.2.3 Règlements de concordance – Schéma d'aménagement révisé de remplacement (4e) de la MRC de La Haute-Yamaska
8. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 8.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 8.1.1 Protection policière
 - 8.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
 - 8.2.2 Embauche d'un pompier et premier répondant
9. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 9.2 Sujets particuliers :
10. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 10.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Reddition de comptes 2016 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 10.2.2 Offre de services professionnels en ingénierie – Réfection du chemin Coupland – Subvention AIRRL
 - 10.2.3 Adjudication – AO 2017-02 – Travaux de pavage 2017

- 10.2.4 Adjudication – AO 2017-03 – Travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux
 - 10.2.5 Adjudication – AO 2017-04 – Fourniture et chargement de granulats concassés
 - 10.2.6 Adjudication – AO 2017-06 – Travaux de marquage de la chaussée
 - 10.2.7 Adjudication – AO 2017-07 – Travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière
11. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
- 11.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Adhésion à la *Charte de bienveillance envers les personnes âgées de l'Estrie*
 - 11.2.2 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
 - 11.2.3 Avril est le mois de la jonquille
12. Sujets intéressant les communications
- 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 12.2 Sujets particuliers :
13. Sujets intéressant les finances et l'administration
- 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 13.2.2 Emprunt par billets
 - 13.2.3 Adjudication – Emprunt par billets
 - 13.2.4 Convention relative à l'octroi d'une aide financière par la MRC de La Haute-Yamaska – Autorisation de signatures
14. Autres sujets
- 14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 14.2 Sujets particuliers :

15. Période de questions
16. Adoption du procès-verbal séance tenante
17. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

Mme Louise Malo, comptable agréée, présente les détails du rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

2017-04-46

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

Mme Louise Malo, comptable agréée, dépose le rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adopter les rapports pour l'année 2016 tel que soumis.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-04-47

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement, les projets aux adresses qui suivent ont été présentés :

Projets de construction :

1. **21, rue Ducharme** (bâtiment principal);
2. **13, rue Jestel** (bâtiment principal);
3. **70, rue du Versant-Ouest** (bâtiment principal);
4. **120, rue du Versant-Ouest** (bâtiment principal);
5. **1711, Route 241** (bâtiment principal);

Projet d'agrandissement :

6. **167, rue du Geai-Bleu Est** (bâtiment principal);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des six (6) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2007-438*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a aussi pris connaissance de la recommandation du CCU visant une demande d'aménagement d'un accès commun à plusieurs propriétés (lots 2 595 985, 2 595 986 et 4 559 814) qui implique le projet de construction numéro 4 (120, rue du Versant Ouest) :

« **Considérant que** le projet d'aménagement d'un accès commun à plusieurs propriétés sur l'Impasse du Cerf occasionnerait un déboisement excessif considérant que deux des trois lots sont facilement accessibles par la rue du Versant-Ouest et l'Impasse du Cerf et que seul le lot 2 595 985 peut causer problème quant à son accès;

Considérant que la municipalité va modifier son règlement de zonage pour les zones de forte pente;

En conséquence, il est résolu unanimement que le comité recommande au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford de refuser le projet d'accès commun. De plus, le comité recommande, que le chemin d'accès à la propriété du 120, du Versant-Ouest (lot 2 595 986) soit fait sur Versant-Ouest. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'accepter les projets numéros 1 à 3 ainsi que les projets numéros 5 et 6 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

De refuser la demande d'aménagement d'un accès commun à plusieurs propriétés pour les lots 2 595 985, 2 595 986 et 4 559 814.
D'accepter le projet numéro 4 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à sa réalisation, mais conditionnellement et avec mention que le chemin d'accès à la propriété du 120, rue du Versant Ouest, soit fait à partir de la rue du Versant-Ouest.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-03, 04 ET 05

Lot : 5 901 253

Demandeur : Gestion Alain Lacombe (9343-4413 Québec inc.)
Localisation : Chemin Coupland / rue des Cigognes
Zonage : REC-6

Description du lot :

- superficies : 8 092,7 mètres carrés pour le lot numéro 2 et 11 407,6 500 mètres carrés pour le lot numéro 3, lesquels figurent au projet de lotissement du lot 5 901 253 préparé par Gilbert Grondin, a.-g., minute 20253, dossier GBY10101655. La superficie entière du lot numéro 5 901 253 est de 81 772,00 mètres carrés.
- largeurs (en façade) : - 50 mètres (lot numéro 2);
- 68 mètres (lot numéro 3).

Nature et effets de la demande :

Les demandes de dérogation mineure ont pour but d'autoriser un projet de lotissement dérogeant aux éléments suivant :

1. Distance de 60,86 mètres entre la rue projetée et un lac; et
2. Orientation des lignes latérales des lots 2 et 3 non perpendiculaires à la rue.

La réglementation en vigueur exige, pour chaque point mentionné ci-haut, ce qui suit :

1. La distance minimale entre une rue et un lac est établi à 75 mètres; et
2. Les lignes latérales de lot doivent être perpendiculaires à la ligne de rue sauf lorsque le but recherché est d'adoucir les pentes, d'égaliser des superficies de terrain ou pour des fins de conservation de l'énergie.

Le projet de lotissement est situé sur le lot 5 901 253, cadastre du Québec.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** les trois demandes de dérogation mineure ont été analysées selon les critères et les objectifs voulus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2006-430*;

Considérant que le comité juge que le projet respecte la totalité des objectifs et critères de la Loi et du règlement;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter les trois demandes de dérogations mineures.»

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents :
Que les demandes de dérogation mineure n° 2017-03, 04 et 05 soient acceptées.

2017-04-49

RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ DE REMPLACEMENT (4e) DE LA MRC DE LA HAUTE-
YAMASKA

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de remplacement (4e) de la MRC de La Haute-Yamaska, le 19 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que la Municipalité est tenue d'adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision de ce schéma;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut indiquer qu'elle n'a pas à modifier ses règlements, entre autres ceux prévus aux sections IX et XI du chapitre IV de cette loi, pour tenir compte de la révision du schéma, pour l'un ou l'autre des plans et règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus de remplacement du plan d'urbanisme n° 2016-531 et de la révision des règlements de zonage n° 2016-532, de lotissement n° 2016-533, de construction n° 2016-534 et de conditions d'émission de permis de construction n° 2016-535;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 en vigueur en date de la présente, est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de remplacement (4e) de la MRC de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux n° 2011-480 en vigueur en date de la présente est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de remplacement (4e) de la MRC de la Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
Que le conseil municipal, par la présente résolution, avise la MRC de La Haute-Yamaska qu'en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Municipalité du Canton de Shefford

n'entend pas modifier, pour tenir compte de la révision du schéma, le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 et le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux n° 2011-480.

D'émettre un avis public énonçant cette indication de conformité, tel qu'exigé par le deuxième alinéa de l'article 59.1 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2017-04-50

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de La Haute-Yamaska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 2 août 2013;

ATTENDU QUE le schéma a été adopté le 8 mai 2013 par la MRC de La Haute-Yamaska, qu'il a reçu l'approbation du ministre le 2 août 2013 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité du Canton de Shefford, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement par les membres présents :

Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 2 août 2013.

Que la Municipalité du Canton de Shefford demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité du Canton de Shefford une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre

de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2017-04-51

EMBAUCHE D'UN POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents d'accepter
l'embauche, à titre de pompier et premier répondant pour le Service de
sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, de M.
Pierre Moreau, domicilié au 2887, route 112, à Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-04-52

REDDITION DE COMPTES 2016 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 047 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que la
Municipalité du Canton de Shefford informe le ministère des
Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif
des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur
ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité,
conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du
réseau routier local.

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus, lesquels ont aussi été vérifiés par un vérificateur externe, et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

2017-04-53

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉFECTION DU CHEMIN COUPLAND – SUBVENTION AIRRL

CONSIDÉRANT la démarche de la Municipalité du Canton de Shefford pour obtenir une subvention dans le cadre du programme AIRRL 2016-2018 (Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local) – pour le projet de réfection du chemin Coupland (correction de profil longitudinal, élargissement et pavage);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour poursuivre sa démarche, requérir les services d'une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux demandés dans le cadre de cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Exp. pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réfection du chemin Coupland;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate la firme Exp. pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réfection du chemin Coupland (correction de profil longitudinal, élargissement et pavage) soumis dans le cadre du programme AIRRL 2016-2018 et ce, pour la somme de 21 450,00\$, taxes en sus.

2017-04-54

ADJUDICATION – AO-2017-02 – TRAVAUX DE PAVAGE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions suite à son appel d'offres afin d'obtenir le meilleur prix pour les travaux d'évolution et de réhabilitation du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Construction Bauval inc.	794 537,85 \$
Pavages Maska inc.	669 915,19 \$
Eurovia Québec Construction inc.	570 774,65 \$
Sintra inc.	623 415,27 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services exp inc.*, dûment mandatée pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec

Construction inc., pour la somme de 570 774,65 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que le conseil adjuge le contrat pour les travaux d'évolution et de réhabilitation 2017 du réseau routier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour la somme de 570 774,65 \$ incluant les taxes applicables.

2017-04-55

ADJUDICATION – AO-2017-03 – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL, FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux à être effectués pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Pavage Maska inc.	227 321,67 \$
Eurovia Québec Construction inc.	247 937,84 \$
Sintra inc.	233 739,08 \$
Asphalte Gazaille inc.	330 990,03 \$

CONSIDÉRANT QUE les montants totaux soumis sont chacun basés sur les mêmes quantités approximatives et que ces quantités pourront être revues à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents d'adjuger le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska inc., pour un montant total de 227 321,67 \$, incluant les taxes applicables, ce montant total étant basé sur des quantités approximatives.

2017-04-56

ADJUDICATION – AO 2017-04 – FOURNITURE ET CHARGEMENT DE GRANULATS CONCASSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et le chargement de granulats concassés est divisé en 3 groupes, soit le

groupe 1 (pierre concassée), le **groupe 2** (gravier concassé) et le **groupe 3** (gravier naturel non concassé);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions et que les quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné aux prix suivants, les taxes applicables étant exclues :

SOUSSIONS	Normand Jeanson Excavation inc.	Construction DJL inc.	Sintra inc.	Bertrand Ostiguy inc.
Groupe 1 – PIERRE CONCASSÉE				
• MG-20	-	11,20 \$/T.M.	11,25 \$/T.M.	-
• MG-20B	10,00 \$/T.M.	10,70 \$/T.M.	10,50 \$/T.M.	11,75 \$/T.M.
• MG-56	9,50 \$/T.M.	10,45 \$/T.M.	11,00 \$/T.M.	11,50 \$/T.M.
• MG-112	9,00 \$/T.M.	10,45 \$/T.M.	10,00 \$/T.M.	10,25 \$/T.M.
• BC 14-28 (¾" NET)	15,00 \$/T.M.	13,70 \$/T.M.	13,25 \$/T.M.	15,00 \$/T.M.
• Tout venant	8,75 \$/T.M.	10,70 \$/T.M.	10,50 \$/T.M.	-
• Asphalte recyclé 0-10R	-	13,00 \$/T.M.	13,50 \$/T.M.	11,75 \$/T.M.
Groupe 2 – GRAVIER CONCASSÉ				
• MG-20	-	-	-	-
• MG-20B	10,00 \$/T.M.	-	-	-
• MG-56	-	-	-	-
• MG-112	-	-	-	-
• BC 14-28 (¾" NET)	-	-	-	-
• Tout venant	-	-	-	-
• Asphalte recyclé 0-10R	-	-	-	-
Groupe 3 – GRAVIER NATUREL NON CONCASSÉ				
• Gravier brut	-	-	-	-
• MG-20B – Gravier brut	-	-	-	-

CONSIDÉRANT QUE, dans le calcul du plus bas soumissionnaire conforme pour chaque produit, la Municipalité doit considérer, en plus du prix soumis, le coût du transport pour la livraison des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque achat, la Municipalité calculera donc la distance entre le centre du chantier (point de livraison) et la balance installée sur le lieu de production et d'entreposage de chaque soumissionnaire, ces distances étant prises en considération par la Municipalité lors de l'analyse des soumissions quant au coût de revient final des matériaux incluant le coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de détermination du plus bas soumissionnaire conforme permettra à la Municipalité de déterminer, cas par cas, en fonction de la localisation du chantier, le prix de revient le plus bas conforme pour chacun des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût du transport utilisé pour les fins de calcul est celui édicté par le ministère des Transports du Québec, selon les tarifs en vigueur pour notre région lors de l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice des Travaux publics pour l'adjudication du **groupe 1** (pierre concassée) et du **groupe 2** (gravier concassé);

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QU'aucun entrepreneur n'a soumissionné pour le **groupe 3** (gravier naturel non concassé);

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
 APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adjuger aux plus bas soumissionnaires conformes Normand Jeanson Excavation inc. et à Bertrand Ostiguy inc. la fourniture de la pierre concassée (**groupe 1**) selon les taux inscrits au tableau figurant dans la présente résolution, la distance entre le centre du chantier et la balance installée sur le lieu de production et d'entreposage de chaque soumissionnaire étant aussi considérés lors du choix de l'un de ces fournisseurs.
 D'adjuger le contrat pour la fourniture du gravier concassé (**groupe 2**) à Normand Jeanson Excavation inc. qui est le seul soumissionnaire conforme.

2017-04-57

ADJUDICATION – AO 2017-06 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Lignco (Sigma) inc.	37 614,07 \$
Lignes Maska inc.	29 146,39 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
 APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adjuger le contrat pour les travaux de marquage de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska inc., pour un montant total de 29 146,39 \$, incluant les taxes applicables.

2017-04-58

ADJUDICATION – AO 2017-07 – TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Chlorure de calcium liquide 35% (L)	Montant total soumis incluant les taxes
Les Entreprises Bourget inc.	0,2598 \$/Litre	83 637,41 \$
Multi Routes inc.	0,359 \$/Litre	115 572,87 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant total soumis par les soumissionnaires l'est en considération d'une quantité approximative et que cette quantité approximative pourra différer des quantités finales qui seront déterminées en fonction des besoins et des budgets;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice des Travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Bourget inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Bourget inc. pour les travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière liquide, le prix au litre étant le plus bas, pour un montant approximatif de 83 637,41 \$ incluant les taxes.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-04-59

ADHÉSION À LA CHARTE DE BIENTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

ATTENDU QUE la *Charte de bientraitance des personnes âgées de l'Estrie* propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants pour inspirer leurs actions :

- S'efforcer d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Accueillir les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Communiquer avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Favoriser l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Les impliquer dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Être à l'écoute de leurs besoins évolutifs et être ouverts à réajuster nos pratiques;

- Soutenir les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Travailler en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Convenir d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford, municipalité amie des aînés, souhaite adhérer aux principes de la *Charte de bientraitance des personnes âgées de l'Estrie*;

ATTENDU QUE la signature de cette Charte engage la Municipalité à la diffuser auprès des employés et bénévoles et de l'afficher dans ses locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU unanimement par des membres présents :

Que la Municipalité adhère aux principes de la *Charte de bientraitance des personnes âgées de l'Estrie*.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, l'adhésion à *Charte de bientraitance des personnes âgées de l'Estrie*.

2017-04-60

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca;

- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité du Canton de Shefford proclame, par la présente, la semaine du 1er au 7 mai 2017 « Semaine de la santé mentale » dans la Municipalité du Canton de Shefford et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

2017-04-61

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU unanimement par les des membres présents :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2017-04-62

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon, IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20120748 @ n° 20120853 au montant de 659 056,09 \$.

2017-04-63

EMPRUNT PAR BILLETS

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité du Canton de Shefford souhaite emprunter par billets un montant total de 451 500 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2006-428	451 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement par les membres présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 451 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2006-428 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 11 avril 2017.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	86 100 \$
2019	88 100 \$
2020	90 300 \$
2021	92 400 \$
2022	94 600 \$ (à payer en 2022)
2022	0 \$ (à renouveler)

2017-04-64

ADJUDICATION – EMPRUNT PAR BILLETS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité du canton de Shefford accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 451 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-428. Ce billet est émis au prix de 98,92700 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

86 100 \$	1,40000 %	11 avril 2018
88 100 \$	1,50000 %	11 avril 2019
90 300 \$	1,75000 %	11 avril 2020
92 400 \$	1,95000 %	11 avril 2021
94 600 \$	2,05000 %	11 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2017-04-65

CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de projets 2016 pour le Fonds de développement des communautés, la MRC de La Haute-Yamaska a octroyé à la Municipalité, par sa résolution numéro 2016-12-432, une aide financière d'un montant de 60 000 \$ pour son projet de plans et devis d'un centre communautaire multifonctionnel;

ATTENDU QU'une convention doit être signée relativement à cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer telle que soumise la Convention entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité du Canton de Shefford relative à l'octroi de cette aide financière de 60 000\$ et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bernard Tremblay – Chemins niveaux 1 et 2
Travaux chemin Coupland
Butons sur le chemin Mont-Shefford
Règlement sur les pentes 30%

Propriétaire de la rue Tournesol – Bosses sur le Chemin Tournesol

Gilles Lapierre – Projet lab-école / Projets école et centre
communautaire
Coop Santé Shefford

Informations – Règlement sur les pentes fortes

- Jean Pelletier
- Propriétaire du 211 chemin Fulford -Terrains Jestel
- Anne Marie Luce
- Daniel Beauchemin
- Yves Lussier
- M. Dulude
- André Boisvert
- Sylvain Savaria

Claude Gladu – Intersection Route 112 et Saxby
Projets école et centre communautaire

Gérald Paquette – Soumission / Parcs

2017-04-66

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que le conseil
municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

2017-04-67

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 21 h 30.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire